Je trie Bitcherland !
pour l'environnement de demain...

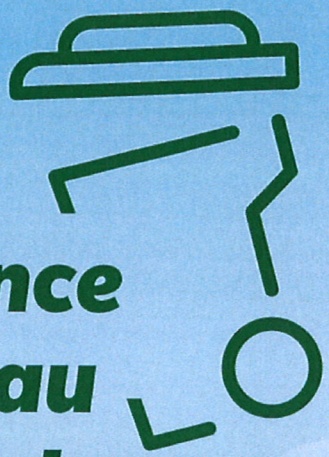

La Redevance incitative au Pays de Bitche

On vous répond ...

Les évolutions 2024 concernant la gestion des ordures ménagères au Pays de Bitche suscitent de nombreuses questions.

La Communauté de Communes souhaite avant tout vous remercier chaleureusement pour vos efforts de tri liés à l'expérimentation de la mise en place de la redevance incitative.

Nous allons répondre à vos différentes interrogations :

▶ Pourquoi je n'ai pas reçu ma facture « blanche » en décembre dernier ?

La sortie de la facture « blanche » ne vous a pas été adressée car l'analyse se fait sur 6 mois complets. Elle est actuellement en cours. Vous allez recevoir très prochainement cette facture « blanche », prenant en compte la période du **1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**.

La facture « blanche » n'est pas à payer

Il s'agit d'une **facture fictive**, **qui ne vous coûtera rien**, elle vous permettra cependant d'évaluer la tarification de la redevance incitative pour votre foyer et surtout **mesurer l'impact des efforts réalisés** pour mieux trier vos déchets. Elle sera accompagnée d'une **fiche explicative** grâce à laquelle, vous pourrez mieux comprendre **le calcul* de la redevance incitative**.
Pour l'année 2024, vous continuerez comme d'habitude de payer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), mentionnée sur votre avis de taxe foncière.

▶ Quand la redevance incitative sera-t-elle mise en place ?

Si cette expérimentation vers le passage de la redevance incitative s'avère positive, alors elle sera mise en place au Pays de Bitche dès le début d'année 2025.

Dans tous les cas, les efforts menés actuellement pour réduire votre facture seront bénéfiques pour l'avenir et contribuent à la protection de l'environnement.

Finalement, quels conseils pour réduire cette facture ?

Vous pouvez limiter le nombre de levées de votre poubelle à couvercle bordeaux. Par exemple :

- **En sortant votre poubelle seulement quand elle est pleine.**
- **En réalisant votre compostage à la maison grâce à un composteur ou via les abri-bacs en cours de déploiement dans les communes**. Ces gestes vous permettront de réduire la dépose de vos déchets de cuisine et de jardin, et par conséquent, de moins remplir votre poubelle à couvercle bordeaux.

Les formations gratuites de compostage font leur retour en 2024 dans les communes !

- Vous avez envie d'apprendre comment faire **votre propre compost et obtenir un composteur gratuitement** ?
- Vous souhaitez devenir **autonome** dans la gestion de vos déchets verts ?
- Vous souhaitez **réduire le nombre de levées** de votre poubelle à couvercle bordeaux et par conséquent, votre facture ?

Inscrivez-vous directement auprès du service des ordures ménagères de la Communauté de Communes ! Nos équipes vous recontacteront dès connaissance de la 1ère date de formation. Ne perdez pas de temps, les places sont vite prises !

Vous avez également la possibilité d'acheter un composteur individuel auprès du service des ordures ménagères de la Communauté de Communes.

*Rappel du calcul de la redevance incitative

Le calcul de la redevance incitative prend en compte le nombre de levées de votre poubelle à couvercle bordeaux. En effet, vous pouvez continuer à sortir la poubelle à couvercle jaune une semaine sur deux, comme habituellement. Les déchets étant déjà valorisés et recyclés, vous ne paierez rien de plus !

Par contre, la redevance incitative se répartit comme suit :

- Une part fixe comprenant 13 levées par an pour la poubelle à couvercle bordeaux, 26 levées par an pour la poubelle à couvercle jaune, le ramassage de vos déchets à domicile, le transport et le traitement des déchets et l'accès illimité aux déchetteries de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche.
- Une part variable correspondant aux levées de la poubelle à couvercle bordeaux non incluses dans la part fixe, soit au-delà de 13 levées.

Réalisation : Communauté de Communes du Pays de Bitche Impression : A2DV Numérique Ne pas jeter sur la voie publique

Pays de BITCHE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes du Pays de Bitche
Service ORDURES MÉNAGÈRES
Tél : 03 87 96 99 45
E-mail : service.om@cc-paysdebitche.fr

Je trie Bitcherland ! pour l'environnement de demain...